

FORMULAIRE :

Stationnements incitatifs de nuit

- Le nombre de places de stationnement est limité, et ce, pour tous les emplacements.
- Le coût du permis est de 50 \$ par voiture, pour la saison hivernale en cours
- Pour les citoyens de Pincourt seulement. Preuve de résidence requise et copie du certificat d'immatriculation du véhicule.
- Le montant déboursé assurera les frais de déneigement et d'entretien des stationnements.
- La vignette de stationnement N'EST PAS transférable à un autre véhicule.

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

N° plaque d'immatriculation : _____

Stationnement visé

1^{er} choix

2^e choix

3^e choix

1- Parc D'Ambrosio : 8 places

2- Golf Pincourt : 40 places
(intersection rue Forest et boul. Pincourt)

3- Terrains de tennis : 33 places
(rue Bellevue)

4- Avenue Monseigneur-Langlois : 41 places
(parc Bellevue)

5- Piscine municipale : 12 places
(boul. Olympique)

6- Parc René-Lévesque : 25 places

7- Parc Shamrock : 30 places

8- Boulevard Pincourt : 25 places

- Le permis est valide du 15 novembre 2020 au 1^{er} avril 2021.
- Les heures autorisées sont de 17 h à 8 h le lendemain matin.
- Il est conseillé de ne pas laisser des objets de valeurs dans votre voiture.
- La Ville de Pincourt n'est pas responsable des vols ou infractions, malgré la surveillance qui sera effectuée.
- La Ville ne peut garantir le premier choix et s'efforcera d'évaluer soigneusement chaque demande.